Qu'est-ce que le permis de conduire probatoire ?

Vérifié le 15 janvier 2026 - Service Public / Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous avez un **permis de conduire probatoire** lorsque vous obtenez le permis pour la 1re fois ou dans le cadre d'un retour au permis après une invalidation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1704) ou une annulation judiciaire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21774) . Ainsi, si vous avez le permis B et passez le permis moto A2, le permis probatoire ne vous concerne pas.

Le permis probatoire est affecté d'un nombre initial de **6 points** et est ensuite **périodiquement augmenté de plusieurs points** si aucune infraction entraînant une perte de points n'est commise.

La **durée pour acquérir les 12 points du permis** dépend de la **formule d'apprentissage de la conduite**, du **suivi d'une formation complémentaire**, et des **infractions routières commises**.

Infographie sur le permis probatoire

Infographie - Permis probatoire : durée et augmentation périodique des points

Transports

Période probatoire du permis de conduire :

Au bout de combien de temps a-t-on 12 points ?

Lorsqu'on obtient le permis de conduire pour la 1re fois, ou à la suite d'un retrait de permis (invalidation ou annulation), on dispose d'un permis probatoire avec un **solde de 6 points**. La durée pour acquérir les 12 points du permis dépend de la formule d'apprentissage de la conduite, du suivi d'une formation complémentaire, et des infractions routières commises.

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

Sans formation complémentaire	
Fin de la 1re année	Fin de la 2e année
+3 points => 9 points	+3 points => 12 points
Avec formation complémentaire	
Fin de la 1re année	Fin des 6 mois suivants
+3 points => 9 points	+3 points => 12 points

Autres formules d'apprentissage de la conduite

Sans formation complémentaire		
Fin de la 1re année	Fin de la 2e année	Fin de la 3e année
+2 points => 8 points	+2 points => 10 points	+2 points => 12 points
Avec formation complémentaire		
Fin de la 1re année	Fin de la 2e année	

Crédits: Direction de l'information légale et administrative

Lorsqu'on obtient le permis de conduire pour la 1re fois, ou à la suite d'un retrait de permis (invalidation ou annulation), on dispose d'un permis probatoire avec un solde de 6 points. L'infographie indique la durée du permis probatoire et l'augmentation périodique des points selon la formule d'apprentissage de la conduite et le suivi ou pas d'une formation complémentaire.

1. Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

1.1. Sans formation complémentaire

Fin de la 1ère année : + 3 points => 9 points

Fin de la 2e année : + 3 points => 12 points

1.2. Avec formation complémentaire

Fin de la 1ère année : + 3 points => 9 points

Fin des 6 mois suivants : + 3 points => 12 points

2. Autre formule d'apprentissage de la conduite

2.1. Sans formation complémentaire

Fin de la 1ère année : + 2 points => 8 points

Fin de la 2e année : + 2 points => 10 points

Fin de la 3e année : + 2 points => 12 points

2.2. Avec formation complémentaire

Fin de la 1ère année : + 2 points => 8 points

Fin de la 2e année : + 4 points => 12 points

Attention : si vous commettez une infraction routière entraînant une perte de points pendant la période probatoire, l'augmentation annuelle des points est interrompue. Pour savoir comment récupérer les points perdus, consultez le site service-public.fr https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1685

A savoir : la formation complémentaire a pour objectif de renforcer les compétences acquises par le conducteur depuis le début de son apprentissage de la conduite. Elle a lieu entre le 6e et le 12e mois après l'obtention du permis de conduire et dure 1 jour (7 heures).

Apprentissage anticipé de la conduite (AAC)

L'apprentissage anticipé de la conduite (AAC) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2826) permet de réduire la durée du permis probatoire.

Quelle est la durée du permis probatoire en cas d'apprentissage anticipé de la conduite ?

La durée du permis probatoire varie selon que vous suivez, ou pas, une formation complémentaire (https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/permis-probatoire/les-stages-postpermis-et-reduction-de-la-periode)
.

Sans formation complémentaire

Votre permis probatoire dure **2 ans**.

Vous avez **6 points**.

Votre permis est augmenté de **3 points** à la fin de chaque année probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions entraînant une perte de points.

Tableau - Apprentissage accompagné de la conduite : progression des points sur le permis probatoire

Date	En cas d'apprentissage anticipé
Obtention du permis	= 6 points
Fin de la 1re année probatoire	+ 3 points (= 9 points)
Fin de la 2e année probatoire	+ 3 points (= 12 points)

Avec formation complémentaire

Votre permis probatoire dure **1 an et 6 mois**.

Vous avez **6 points**.

Vous devez suivre une formation complémentaire dans une école ayant le **label "qualité"**. Le but de la formation est de renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Visuel du label « qualité » d'une école de conduite

Crédits : Sécurité routière

Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60042)

Une **attestation de suivi de formation** vous est remise à condition d'avoir suivi toute la formation.

Votre permis est augmenté de **3 points** à la fin de la 1re année probatoire et de **3 points** à la fin de la 2e période probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions entraînant une perte de points ou une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Tableau - Apprentissage accompagné de la conduite : progression des points sur le permis probatoire avec formation complémentaire

Date	Nombre de points
Obtention du permis	= 6 points
Fin de la 1re année probatoire	+ 3 points (= 9 points)
Fin de la 2e période probatoire de 6 mois	+ 3 points (= 12 points)

Comment récupérer les points perdus sur un permis probatoire ?

Des règles spécifiques de récupération des points (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1685) s'appliquent au permis probatoire.

Un conducteur ayant un permis probatoire doit-il respecter des règles spécifiques de conduite ?

Les règles varient selon votre situation.

Vous avez obtenu, après annulation ou invalidation, un nouveau permis de conduire sans subir l'épreuve pratique

Si Vous avez obtenu, après une annulation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21774) ou une invalidation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1704) , un nouveau permis de conduire sans subir l'épreuve pratique, vous devez respecter des règles particulières concernant le taux d'alcool autorisé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2881) durant la période probatoire.

Autre situation

Vous devez respecter des règles particulières concernant la vitesse (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19460) et le taux d'alcool autorisé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2881) durant la période probatoire.

Vous devez apposer le **signe "A"** à l'arrière de votre véhicule.

Crédits : Adobe Stock

Quelle démarche à la fin du permis probatoire ?

Vous n'avez **aucune démarche à faire**. Vous atteignez un capital de **12 points** si vous n'avez pas perdu de points.

Si vous avez perdu des points, vous disposez des **points restant sur votre permis**. Vous pourrez atteindre le capital de 12 points de 2 manières :

- Ne pas commettre d'infractions pendant 2 ans à partir du dernier retrait de points (3 ans si un retrait de points est dû à un délit ou une contravention de 4e ou 5e classe).
- Suivre volontairement tous les ans un stage de sensibilisation à la sécurité routière (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14208) . Le stage permet de récupérer jusqu'à 4 points dans la limite des 12 points maximum du permis.

Autre formule d'apprentissage de la conduite

Quelle est la durée du permis probatoire ?

La durée du permis probatoire varie selon que vous suivez, ou pas, une formation complémentaire (https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/permis-probatoire/les-stages-postpermis-et-reduction-de-la-periode)
.

Sans formation complémentaire

Votre permis probatoire dure **3 ans**.

Vous avez **6 points**.

Votre permis est augmenté de **2 points** à la fin de chaque année probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions entraînant une perte de points.

Tableau - Progression des points sur le permis probatoire

Date	Nombre de points
Obtention du permis	= 6 points
Fin de la 1re année probatoire	+ 2 points (= 8 points)
Fin de la 2e année probatoire	+ 2 points (= 10 points)
Fin de la 3e année probatoire	+ 2 points (= 12 points)

Avec formation complémentaire

Votre permis probatoire dure **2 ans**.

Vous avez **6 points**.

Vous devez suivre une formation complémentaire dans une école ayant le **label "qualité"**. Le but de la formation est de renforcer les compétences acquises en formation initiale et durant les premiers mois de conduite autonome.

Visuel du label « qualité » d'une école de conduite

Crédits : Sécurité routière

Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60042)

Une **attestation de suivi de formation** vous est remise à condition d'avoir suivi toute la formation.

Votre permis est augmenté de 2 **points** à la fin de la 1re année probatoire, et de **4 points** à la fin de la 2de année probatoire. Toutefois, vous ne devez pas commettre d'infractions entraînant une perte de points ou une mesure de restriction ou de suspension du droit à conduire.

Tableau - Progression des points sur le permis probatoire avec formation complémentaire

Date	Nombre de points
Obtention du permis	= 6 points
Fin de la 1re année probatoire	+ 2 points (= 8 points)
Fin de la 2e année probatoire	+ 4 points (= 12 points)

Comment récupérer les points perdus sur un permis probatoire ?

Des règles spécifiques de récupération des points (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1685) s'appliquent au permis probatoire.

Un conducteur ayant un permis probatoire doit-il respecter des règles spécifiques de conduite ?

Les règles varient selon votre situation.

Vous avez obtenu, après annulation ou invalidation, un nouveau permis de conduire sans subir l'épreuve pratique

Si Vous avez obtenu, après une annulation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F21774) ou une invalidation (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1704) , un nouveau permis de conduire sans subir l'épreuve pratique, vous devez respecter des règles particulières concernant le taux d'alcool autorisé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2881) durant la période probatoire.

Autre situation

Vous devez respecter des règles particulières concernant la vitesse (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F19460) et le taux d'alcool autorisé (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2881) durant la période probatoire.

Vous devez apposer le **signe "A"** à l'arrière de votre véhicule.

Crédits : Adobe Stock

Quelle démarche à la fin du permis probatoire ?

Vous n'avez **aucune démarche à faire**. Vous atteignez un capital de **12 points** si vous n'avez pas perdu de points.

Si vous avez perdu des points, vous disposez des **points restant sur votre permis**. Vous pourrez atteindre le capital de 12 points de 2 manières :

- Ne pas commettre d'infractions pendant 2 ans à partir du dernier retrait de points (3 ans si un retrait de points est dû à un délit ou une contravention de 4e ou 5e classe).
- Suivre volontairement tous les ans un stage de sensibilisation à la sécurité routière (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14208) . Le stage permet de récupérer jusqu'à 4 points dans la limite des 12 points maximum du permis.

Sur le même sujet

Permis de conduire : apprentissage anticipé (AAC) à partir de 15 ans (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2826)

Récupération des points du permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1685)

Stage de sensibilisation à la sécurité routière (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F14208)

Qui peut m'aider ?

Vous avez une question ? Vous souhaitez être accompagné(e) dans vos démarches ?

École de conduite labellisée (auto-école, association) (https://autoecoles.securite-routiere.gouv.fr/#/)

Textes de loi et références

Code de la route : articles L223-1 à L223-9 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159515)
Permis à points

Code de la route : articles R223-1 à R223-4-1 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177146)
Permis à points

Code de la route : articles R234-1 à R234-7 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006159570/)
Conduite sous l'influence de l'alcool

Code de la route : articles R413-1 à R413-16 (https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074228/LEGISCTA000006177128)
Vitesses maximales autorisées durant le délai probatoire (articles R413-5 et R413-6)

Arrêté du 2 mai 2019 relatif à la formation complémentaire entraînant une réduction de la période probatoire (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038456646)

Arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025803494/)

Circulaire du 11 mars 2004 relative au régime général du permis de conduire à points et au permis probatoire (https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/36943)

Services en ligne et formulaires

Trouver une école de conduite labellisée près de chez vous (auto-écoles, école associatives) (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60042)
Outil de recherche

Consulter et télécharger les informations du permis de conduire : solde de points, relevé intégral, attestation de droit à conduire sécurisée... (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R17121)

Service en ligne
Que risque-t-on en cas d'infraction routière ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R53432)
Simulateur
Faire un recours en ligne concernant le permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R60964)
Service en ligne

Questions ? Réponses !

Le non respect d'une restriction du permis de conduire est-il sanctionné (port de lunettes, EAD...) ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32927)
Quels permis de conduire faut-il avoir selon la catégorie du véhicule ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F12096)
Comment connaître le solde de points de son permis de conduire ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F17970)
Permis de conduire : comment demander une attestation de droits à conduire sécurisée (relevé d'information restreint) ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F34789)

Voir aussi

Permis de conduire (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N530)
Service-Public.fr
Infractions routières (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/N18918)
Service-Public.fr
Permis de conduire : barème des points retirés par infraction (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F31551)
Service-Public.fr
Permis probatoire - Programme de la formation complémentaire (https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000038459525)
Legifrance
Stages postpermis et réduction de la période probatoire (https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/permis-probatoire/les-stages-postpermis-et-reduction-de-la-periode)
Ministère chargé de l'intérieur

Besoin d'aide ? Une remarque ? (https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F2390/aide-remarque)